# L'accès aux soins de santé pour les demandeurs d'asile et réfugiés

**Janet Cleveland** 

Équipe de recherche et d'intervention transculturelles

Anna Kucko

PRAIDA

CSSS de la Montagne

### r -

### Plan de la présentation

- Catégories de personnes éligibles au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
- Couverture des soins de santé pour les détenteurs de certificat PFSI (demandeurs d'asile et réfugiés réinstallés)
  - □ PFSI (couverture fédérale)
  - Au Québec: effet combiné de la couverture fédérale et provinciale
- Processus de réclamation
  - Vérification de statut
  - Renouvellement du PFSI

## Réfugiés et demandeurs d'asile

- Réfugié sélectionné à l'étranger: résident permanent
  - □ Réfugié pris en charge par l'État
  - Réfugié parrainé par le secteur privé
- Demandeur d'asile
  - En danger dans son pays en raison de son ethnicité, sa religion, ses opinions politiques, son orientation sexuelle, son genre, etc.
  - Arrive sans autorisation, souvent avec des faux documents
  - Droit de demeurer au Canada pendant la procédure de détermination du statut de réfugié (statut légal)
  - Ne doit pas être pénalisé pour l'entrée non-autorisée

### Parcours du demandeur d'asile

- Demande de statut de réfugié
- Audience : Commission de l'immigration et du statut de réfugié
- Si refusé par la CISR:
  - Appel (CISR) ou révision judiciaire (Cour fédérale)
  - Suspend le renvoi
- Si l'appel est refusé:
  - Date fixée pour le renvoi (ordonnance exécutoire)
  - Conserve son statut légal jusqu'à la date fixée pour le renvoi
  - Conserve le droit aux soins de santé et à l'aide sociale
- Autres démarches: pas des appels
  - Ex.: Demande pour motifs humanitaires
- Après la date fixée pour le renvoi: perte du statut légal
- Cas particulier: Suspension de renvois (pays moratoires)

### Cas particulier: Pays d'origine désignés (POD)

- Depuis le 15 décembre 2012: le Ministre fédéral de l'immigration peut 'désigner' un pays
  - Présumés généralement sécuritaires
- Processus accéléré, pas de droit d'appel
- PFSI: Couverture très limitée
  - Mais seulement si la demande d'asile a été déposée APRÈS le 15 décembre 2012
- À date: 37 pays (Mexique, la plupart des pays européens)
  - □ Liste <a href="http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/reforme-surs.asp">http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/reforme-surs.asp</a>

### Accès aux soins: demandeurs d'asile au Québec Survol

- Au Québec, les demandeurs d'asile ont droit à presque :
  - les mêmes services médicaux, diagnostiques et hospitaliers
  - les mêmes médicaments
     que les détenteurs de la carte RAMQ
- Au Québec, le terme 'demandeurs d'asile' inclut :
  - □ Les DA en attente d'audience
  - Les DA refusés pendant la procédure d'appel
  - □ Les DA refusés qui ont épuisé tous les recours en appel, tant qu'ils ne sont pas sujets à une ordonnance de renvoi exécutoire
  - □ Les demandeurs d'asile provenant de Pays d'origine désignés
- Tous les demandeurs d'asile ont droit aux mêmes soins, peu importe la catégorie de couverture PFSI
  - Seule différence: facturation



### Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

- Depuis le 30 juin 2012: 3 catégories principales de couverture PFSI
  - Couverture élargie des soins de santé
  - Couverture soins de santé
  - Couverture santé et sécurité publiques
- PFSI géré par Medavie Croix Bleue pour le gouvernement fédéral (Citoyenneté et Immigration Canada)
- Au Québec: la plupart des soins qui ne sont plus couverts par le fédéral sont couverts par Québec

### H

### PFSI: Couverture élargie des soins de santé

- Qui?
  - Réfugiés pris en charge par l'État
  - Victimes de la traite des personnes
- Qu'est-ce qui est couvert par le fédéral (Medavie Croix-Bleue)?
  - Premier 12 mois
  - Même couverture qu'avant les coupures
    - Tous les soins médicaux et test diagnostiques (ou presque)
    - Tous les médicaments
    - Soins dentaires et oculaires de base
    - Soins complémentaires (avec autorisation), ex.: psychothérapie, physiothérapie
- Au Québec
  - Carte RAMQ dès l'arrivée pour réfugiés sélectionnés à l'étranger (pris en charge par l'État + parrainés par le secteur privé)
  - Pas d'accès à l'aide sociale pour 12 premiers mois

### PFSI: Couverture Soins de Santé

- Qui?
  - Réfugiés parrainés par le secteur privé
  - Demandeurs d'asile sauf ceux de Pays d'origine désignés
    - Demandeurs refusés: jusqu'au rejet définitif de l'appel
- Qu'est-ce qui est couvert par le fédéral (Medavie Croix-Bleue)?
  - Tous les soins médicaux, diagnostiques et hospitaliers
    - Sauf les chirurgies facultatives, la stérilisation, la réadaptation, les soins à domicile, les soins de longue durée
  - Aucune couverture des médicaments ou vaccins sauf pour
    - 35 maladies contagieuses (risque pour la santé publique)
      - Ex. tuberculose, VIH-SIDA, ITS, rougeole...
    - Psychose posant un risque pour autrui (risque pour la sécurité publique)
  - Hospitalisation: montant forfaitaire par jour
  - Aucune couverture des soins donnés par des non-médecins: soins dentaires, psychothérapie, physio, etc.

### PFSI: Couverture Santé et Sécurité Publiques

#### Qui?

- Demandeurs d'asile de Pays d'origine désignés ayant fait une demande d'asile après le 15 décembre 2012
- Demandeurs refusés après le rejet définitif (appels épuisés) jusqu'à la date fixée pour le renvoi
- Qu'est-ce qui est couvert par le fédéral (Medavie Croix-Bleue)?
  - Aucune couverture des soins médicaux, ni des médicaments ou vaccins

#### sauf pour

- 35 maladies contagieuses (risque pour la santé publique)
- Psychose posant un risque pour autrui (risque pour la sécurité publique)

### PFSI: Couverture Santé et Sécurité Publiques Élargissement de la couverture depuis juin 2013

- Certains tests de laboratoire: remboursables sans diagnostic
  - Ex.: formule sanguine complète, culture de VIH
- Dans la plupart des cas (v. appendice A), Medavie Croix Bleue rembourse:
  - les visites initiales à l'hôpital ou en clinique ET
- les tests diagnostiques (imagerie, laboratoire, radiographies, etc.) nécessaires afin de confirmer ou exclure la présence d'une maladie posant un risque pour la santé/sécurité publiques
  - Si le médecin conclut qu'il ne s'agit pas d'une maladie posant un risque pour la santé/sécurité publiques, les soins subséquents ne sont pas couverts

## Ŋ

### PFSI Santé-Sécurité Publiques (suite)

 Maladies considérées comme posant un risque pour la santé ou la sécurité publiques (soins remboursables par Medavie Croix Bleue)

https://www.medavie.bluecross.ca/cs/BlobServer?blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs&blobheadervalue2=abinary%3B+charset%3DUTF-8&blobheadername2=MDT-Type&blobkey=id&blobwhere=1187212811079&blobheader=application%2Fpdf

\*\*\* Notez la liste des tests diagnostics remboursables sans diagnostic (note 22)

 Annexe A: Maladies pour lesquelles le processus diagnostique (consultation initiale et tests diagnostiques) sont remboursables par Medavie Croix Bleue

https://www.medavie.bluecross.ca/cs/BlobServer?blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs&blobheadervalue2=abinary%3B+charset%3DUTF-8&blobheadername2=MDT-Type&blobkey=id&blobwhere=1187212811103&blobheader=application%2Fpdf

\*\*\* Notez que cette liste est très large

### Ŋ

### Québec: accès aux soins - résumé

http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2013/info 005-3.pdf

- Tous les demandeurs d'asile ont droit à une couverture des soins presque identique à celle des détenteurs de la carte RAMQ
  - Sauf: traitements de fertilité
- Soins de réadaptation et soins à domicile
  - Selon l'état clinique, déterminé par le médecin traitant
- Santé mentale
  - Psychiatre = médecin (couvert)
  - Soins psychologiques: guichet d'accès aux soins de santé mentale (CSSS)
- Hébergement: droit à l'exonération de la contribution

### Québec: accès aux soins – résumé (suite)

- Médicaments: même couverture que les détenteurs de carte RAMQ (et mêmes limites, ex., médicaments d'exception)
  - □ Prestataires d'aide sociale: même couverture
  - □ Non-prestataires de l'aide sociale: régime public d'assurance médicaments (à moins d'être inscrit à un régime privé)
    - Prime annuelle et co-paiement
  - □ Plus: Médicaments et vaccins pour maladies de santé-sécurité publiques (entièrement remboursés par Medavie)
- Aucune couverture pour les soins dentaires (même les enfants et les assistés sociaux)
- Aucune couverture pour les examens de la vue

### **Québec: Facturation**

- Principe: Si ce n'est pas payé par le fédéral, le Québec paiera
  - □ Sauf soins inadmissibles: traitements de fertilité, chirurgies facultatives et certains soins par des non-médecins
- PFSI Soins de santé
  - □ Soumettre d'abord à Medavie Croix Bleue (MCB)
  - □ Facturer le Québec seulement en cas de refus
    - RAMQ: contraception, stérilisation
    - Établissement: soins de réadaptation, soins à domicile
- PFSI Santé et Sécurité Publiques
  - MCB pour les maladies de santé-sécurité publiques
    - Incluant la consultation initiale et les tests diagnostiques nécessaires pour vérifier s'il s'agit ou non d'une maladie posant un risque pour la santé-sécurité publiques
  - RAMQ ou l'établissement (directement): toutes les autres maladies



### **Québec: facturation (suite)**

 Les demandeurs d'asile avec un certificat PFSI valide ne doivent pas être facturés

http://www.cmq.org/fr/medias/profil/commun/AProposOrdre/Infolettres/~/media/Files/Autres/Lettre2-Programme-sante-interimaire.pdf?61320

- Les demandeurs d'asile qui paient des frais ne peuvent pas obtenir de remboursement
  - Seuls les fournisseurs de service peuvent être remboursés, pas les patients
- Problème: lorsque le certificat PFSI est expiré



#### Prestataires de l'aide sociale

#### Demandeurs d'asile et enfants nés hors du Canada

- Couvert (aux mêmes conditions que les autres prestataires)
  - Médicaments
  - □ Prothèses (autres que les prothèses dentaires), appareils de mobilité, lunettes ou lentilles cornéennes (après 6 mois), etc.
- Pas couverts
  - Examen de la vue
  - □ Soins et prothèses dentaires
  - Transport ambulancier

#### Enfants nés au Canada

 Admissibles à toutes les prestations spéciales reliées à la santé (comme tout autre citoyen prestataire de l'aide sociale)

## H

### Soins périnataux – demandeurs d'asile

- Grossesse et accouchement
  - □ Mêmes soins que les détenteurs de la carte RAMQ
- Nouveaux-nés (si la mère est demandeur d'asile)
  - □ Citoyenneté: automatique
  - Mêmes soins que les bébés dont la mère a la carte RAMQ
    - Tout est couvert
  - Procédure pour obtenir une carte RAMQ: comme les autres
    - Hôpital donne un certificat de naissance
    - Formulaire envoyé au Directeur de l'état civil

NB Le fait que le bébé soit un citoyen canadien ne signifie pas que les parents ont le droit de rester au Canada – c'est un enjeu distinct

### Preuve d'éligibilité au PFSI: documents

- Document du demandeur d'asile OU Certificat d'admissibilité du PFSI Ne pas confondre:
  - Date d'expiration du document
  - Date d'expiration de la couverture PFSI
    - Vérifier aussi le certificat de prolongation
- Pour savoir si la couverture PFSI est valide
  - Vérifier avec Medavie Croix Bleue en ligne ou par téléphone

#### Document du demandeur d'asile





### Certificat d'admissibilité au Programme fédéral de santé intérimaire



### Le Certificat de prolongation



#### Citoyenneté et Immigration Canada

#### Citizenship and Immigration Canada

CIC Montréal Service Intérieur 1010, rue St-Antoine O. Montréal QC H3C 1B2 CIC Montreal Inland Services 1010, St. Antoine street W. Montreal QC H3C 1B2

	2710 (Montréa
[H <sub>1</sub> 3 <sub>1</sub> N  1 <sub>1</sub> A <sub>1</sub> 4]	ID: L

#### Prolongation de votre protection dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

#### Madame / Monsieur,

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a examiné votre demande de prolongation de la protection dans le cadre du PFSI. Nous sommes heureux de vous informer que votre protection a été prolongée selon les modalités suivantes :

Votre protection a été prolongée pour la période suivante

Du : L2	_	01	1,	2	o <sup>M</sup>	4	0,	3
Au : L2		0 1	1,	3	0	м   4	٥	3

Puisque votre protection a été prolongée par voie électronique, vous ne recevrez aucun nouveau document imprimé.

Vous pouvez continuer de présenter votre document d'admissibilité au PFSI actuel (Document du demandeur d'asile/DDA ou Certificat d'admissibilité au PFSI) aux fournisseurs de soins de santé.

- Vous trouverez ci-joint votre nouveau Certificat d'admissibilité au PFSI (CAPFSI), qui confirme le prolongement de votre protection.
- Lisez-le attentivement et signez-le à la ligne « Signature du titulaire ».
- Ce certificat n'est pas valide s'il n'est pas signé.

#### RAPPELS IMPORTANTS

- Votre document d'admissibilité au PFSI est un document important qui prouve aux fournisseurs de soins de santé (médecins, hôpitaux, pharmacies) que vous pourriez bénéficier d'une protection. Vous devez donc en prendre grand soin.
- Votre protection pourrait être annulée sans préavis, entre autres si votre statut d'immigrant ou votre situation financière devait changer.
- À chaque visite médicale, votre fournisseur de soins de santé doit confirmer que vous êtes admissible à la protection du PFSI auprès de Croix Bleue Medavie avant de procéder à tout soin.
- C'est à vous qu'il incombe de renouveler votre protection (et non le document) avant qu'elle expire, et chaque année par la suite, une fois qu'elle vous a été accordée.
- Vous pouvez vérifier votre admissibilité au PFSI et la date d'expiration de votre protection en appelant au Télécentre de CIC, au 1 888 242-2100.

Pour plus de renseignements, veuillez lire attentivement le Feuillet d'information pour les bénéficiaires du Programme fédéral de santé intérimaire que vous trouverez ci-joint. Ce document est également accessible en ligne, à l'adresse suivante : <a href="http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/pfsi-feuillet-info.asp">http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/exterieur/pfsi-feuillet-info.asp</a>.





### Admissibilité et type de couverture PFSI: Vérification

### https://fournisseur.medavie.croixbleue.ca

- Créer un compte obtenir numéro de fournisseur
  - Médecin qui n'a pas de numéro peut voir le patient et obtenir ensuite le numéro (sera couvert rétroactivement)
- En ligne: Inscrire le numéro d'identification du demandeur d'asile
- Par téléphone: Medavie Croix Bleue
- Si on n'a pas le numéro d'identification du demandeur d'asile
  - □ Établissement ou clinicien avec numéro de fournisseur peut donner le nom à Medavie Croix Bleue et (généralement) obtenir le numéro d'identification

### Expiration et renouvellement du certificat

- Aucun avis d'expiration n'est envoyé au demandeur d'asile
  - Date d'expiration inscrite sur le Document du demandeur d'asile, Certificat d'admissibilité au PFSI ou le Certificat de prolongation
- Délais de renouvellement : 4-8 semaines
  - Soumettre la demande de renouvellement au moins un mois avant l'expiration
- Renouvellement du certificat PFSI
  - Formulaire + copie du PFSI expiré + photo
  - Date de renouvellement?
    - Ne semble pas y avoir de politique uniforme à CIC
    - Date de réception de la demande OU Date de traitement de la demande par CIC
  - PFSI valide est nécessaire pour l'accès à la couverture du Québec

### .

### Changement de type de couverture PFSI

- À chaque fourniture de service: vérifier la couverture le jour même et photocopier la page
- SAUF en cas d'hospitalisation (depuis le 1<sup>er</sup> sept. 2013)
  - Couverture à l'admission: reste la même pendant 30 jours
  - Ensuite: vérification au 30 jours

https://www.medavie.bluecross.ca/cs/BlobServer?blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs&blobheadervalue2=abinary%3B+charset%3DUTF-8&blobheadername2=MDT-

<u>Type&blobkey=id&blobwhere=1187212849759&blobheader=application%2Fpdf</u>



### Médicaments – procédures

http://www.ramq.gouv.qc.ca/sitecollectiondocuments/professionnels/infolettres/2012/info0 87-2.pdf

#### Prestataires d'aide sociale

Présenter au pharmacien
Document du demandeur d'asile
ou

Certificat d'admissibilité au PFSI

+

Carnet de réclamation - aide sociale

#### **Non-prestataires**

- Inscription à un régime privé ou au régime public d'assurance médicaments (RAMQ)
- Présenter au pharmacien
   Document du demandeur d'asile ou

Certificat d'admissibilité au PFSI

+

Document 'Confirmation de votre couverture pour les médicaments d'ordonnance fournis au Québec' (RAMQ)

ou assurance privé

À Montréal: Si un demandeur d'asile éligible au PFSI éprouve des difficultés à recevoir des soins de santé, l'intervenant peut contacter: Lyne Boucher

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal <a href="mailto:Lyne\_Boucher-rr06@ssss.gouv.qc.ca">Lyne\_Boucher-rr06@ssss.gouv.qc.ca</a>

(514) 286-6500, poste 6377

### Soins non-couverts: alternatives

- Clinique dentaire du Montreal Children's enfants de 3 à 7 ans (514) 412-4479
- Cliniques universitaires
- Médicaments gratuits fournis par des compagnies pharmaceutiques pour motifs humanitaires
- Essais cliniques
- Médecins du Monde: pas pour les patients éligibles au PFSI

### Pour plus d'informations: Janet Cleveland

janet.cleveland@mail.mcgill.ca